

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 V.174 Vœu relatif à la dénomination d'un espace public du 13^e arrondissement en hommage aux femmes victimes de violences, notamment conjugales

Le Conseil de Paris,

Considérant l'article 1er de la déclaration de l'ONU du 20 décembre 1993 qui précise que « les termes "violence à l'égard des femmes" désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » ;

Considérant que les violences subies par les femmes constituent l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde ;

Considérant le drame de Mérignac, le 4 mai dernier, au cours duquel une femme a été brûlée vive par son mari, un homme connu pour sa violence, récidiviste et contre lequel elle avait porté plainte quelques semaines auparavant ;

Considérant qu'en France, une femme meurt assassinée par son conjoint ou ex-conjoint tous les deux jours et demi ;

Considérant qu'environ 220 000 femmes sont chaque année victimes, dans notre pays, de violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles ;

Considérant l'augmentation de 20% des violences conjugales en période de confinement ;

Considérant les actions municipales en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment le soutien aux associations spécialisées et à des lieux d'hébergement, la mise en place d'outils de sensibilisation, la distribution massive des violentomètres dans les établissements scolaires et, plus récemment, lors d'opérations « sacs à pain » ;

Considérant que le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, est un temps de commémoration et de mobilisation marqué par de nombreuses manifestations;

Considérant que la place de la Bergère d'Ivry, située dans le 13^e arrondissement, est le seul lieu parisien faisant référence à une femme assassinée par son compagnon ;

Considérant que l'espace public parisien ne comporte donc aujourd'hui aucun lieu dénommé en hommage à l'ensemble des femmes victimes de violences et la nécessité de remédier à cette absence ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du 13^e arrondissement lors de la séance du jeudi 20 mai 2021 ;

Sur proposition de Jérôme Coumet et des élu.e.s du groupe Paris en Commun, Fatoumata Koné et des élu.e.s du groupe Écologiste de Paris, Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua et des élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen, Nathalie Maquoi et des élu.e.s du groupe Génération.s,

Emet le vœu :

Qu'un espace du 13^e arrondissement, un jardin ou une place, par exemple celle située devant l'entrée du Mobilier national à proximité de la place de la Bergère d'Ivry, soit dénommé en référence aux femmes victimes de violences, notamment conjugales, afin de leur rendre hommage, de constituer un lieu de commémoration et de recueillement, particulièrement à l'occasion du 25 novembre, et de matérialiser dans l'espace public parisien la volonté de la municipalité de s'inscrire résolument dans la lutte contre les violences faites aux femmes.